

29, rue de Vianden

L-2680 LUXEMBOURG

Tél.: (352) 44 40 33-1 - Fax: (352) 45 83 49

S-24999/20/w

Luxembourg, le 21 avril 2020

COMMUNICATION AU CORPS MEDICAL ET MEDICO-DENTAIRE

Chères consoeurs, chers confrères,

En référence au courrier du Directeur de la Santé du lundi 20 avril 2020, nous tenons à vous informer des faits suivants :

Le mardi 14 avril 2020, l'AMMD adresse une lettre à Madame la Ministre de la Santé au sujet de la reprise progressive des activités médicales et médico-dentaires dans l'intérêt de nos patients avec la demande de constituer rapidement un groupe de travail pour préciser le cadre d'une reprise de l'activité médicale et médico-dentaire. Le Directeur de la Santé était en copie dudit courrier.

La Ministre de la Santé nous a confirmé oralement son soutien à telle démarche, qu'elle a d'ailleurs souligné encore hier soir au journal télévisé.

Le courrier du 20 avril, de par la forme, le ton et le contenu, est malencontreux dans une phase où tous les efforts doivent viser à rétablir une prise en charge médicale et médico-dentaire digne de ce nom afin de pouvoir soigner tout le spectre des pathologies en dehors du COVID-19. D'autant plus que nos demandes sont appuyées par nombre d'associations, d'innombrables articles dans la presse internationale et surtout par les demandes quotidiennes de nos patients.

L'AMMD s'oppose dans ce sens au courrier de la Direction de la Santé qui sort à un moment inopportun alors que la majorité absolue du corps médical et médico-dentaire respecte et contribue à la lutte contre la propagation du virus.

Nous avons demandé une entrevue urgente à la Ministre de la Santé pour trouver une issue à cette situation, qui ne pourra rester sans conséquences.

Dr Guillaume STEICHEN

Secrétaire général



Dr Carlo AHLBORN

1er Vice-Président

Trésorier



Dr Philippe WILMES

Vice-Président

